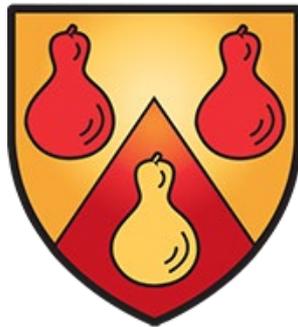


**VILLE DE
GORDES**



COMMUNE DE GORDES

1 PLACE DU CHÂTEAU

84220 GORDES

**DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉALABLE À LA
DÉSFFECTATION
DE DEUX PORTIONS DE CHEMINS
RURAUX AU LIEU-DIT « LA
BASTIDE NEUVE »**

SOMMAIRE

- I. Projet de désaffectation et notice explicative
- II. Nature juridique et procédure de désaffectation
- III. Plans de situation
- IV. Liste des propriétaires

ANNEXES :

- Délibération n°40/23 en date du 25 septembre 2023 relative à la mise à l'enquête publique du dossier de désaffectation de deux portions de chemins ruraux au lieu-dit « La Bastide Neuve »;
- Arrêté n° V16/24 en date du 7 février 2024 prescrivant l'enquête publique ;
- Copie de l'avis d'enquête publique publié dans deux journaux diffusés dans le département.

I - PROJET D'ALIÉNATION ET NOTICE EXPLICATIVE

La commune de Gordes souhaite désaffecter deux portions de chemins ruraux situés au lieu-dit « la Bastide Neuve ».

Il s'agit de deux portions de chemins ruraux qui ne sont plus du tout affectés à l'usage du public. Ces chemins sont tous les deux situés à l'intérieur de la propriété de Monsieur Alain CARRIER (SCI la Vénus de Gordes) et desservent exclusivement les parcelles de ce propriétaire.

La désaffectation de ces deux portions de chemins ruraux ouvrirait la possibilité pour la commune de Gordes de les aliéner en procédant à une cession à Monsieur Alain CARRIER au nom de la SCI la Vénus de Gordes.

La portion du chemin rural située à l'ouest de la Bastide Neuve constitue l'accès à la propriété CARRIER et représente une superficie de 186m².

La portion du chemin rural située à l'est est totalement invisible sur le terrain, complètement envahie par la végétation, ne ressemble plus à un chemin et représente une superficie de 347m².

La cession de ces deux portions de chemins ruraux représenterait une superficie totale de 533m².

Conformément à l'article L.161-10 du code rural et de la pêche maritime, cette cession ne pourra intervenir qu'après la réalisation d'une enquête publique qui aura pour objet de démontrer que ces chemins ont bien perdu son affectation.

II - NATURE JURIDIQUE ET PROCÉDURE D'ALIÉNATION

L'article L.161-1 du code rural et de la pêche maritime dispose que :

Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune.

Les chemins ruraux en question constituent manifestement des chemins ruraux dans la mesure où :

- Ils ne portent pas de référence cadastrale, il en résulte qu'ils sont présumés appartenir à une personne morale de droit public, en l'occurrence la commune de Gordes ;
- Ils n'ont pas fait l'objet d'une procédure de classement dans le domaine public comme voie communale, il en résulte qu'ils appartiennent au domaine privé de la commune de Gordes.

L'article L.161-10 du code rural et de la pêche maritime prévoit que :

Lorsqu'un chemin rural cesse d'être affecté à l'usage du public, sa vente peut être décidée après enquête par le Conseil Municipal.

Par délibération n°40/23 en date du 25 septembre 2023, le Conseil Municipal a décidé de lancer la procédure de cession, d'organiser une enquête publique sur ce projet et d'autoriser le Maire à procéder aux formalités nécessaires.

L'article R.161-25 du code rural et de la pêche maritime prévoit que :

L'enquête prévue aux articles L.161-10 et L.161-10-1 a lieu dans les formes fixées par le chapitre IV du titre III du livre Ier du code des relations entre le public et l'administration, sous réserve des dispositions particulières édictées par la présente section.

Un arrêté du maire désigne un commissaire enquêteur et précise l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations. L'indemnité due au commissaire enquêteur est fixée par le maire.

L'article R.161-26 du code rural et de la pêche maritime prévoit que :

La durée de l'enquête publique est fixée à quinze jours.

Le dossier d'enquête comprend :

- a) Le projet d'aliénation ;
- b) Une notice explicative ;
- c) Un plan de situation ;
- d) S'il y a lieu, une appréciation sommaire des dépenses.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, le maire ayant pris l'arrêté prévu à l'article R.161-25 fait procéder à la publication, en caractères apparents, d'un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département.

En outre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique est publié par voie d'affiches et, éventuellement, par tout autre procédé dans les communes concernées par l'aliénation. Cet arrêté est également affiché aux extrémités du chemin ou des chemins concernés et sur le tronçon faisant l'objet du projet d'aliénation.

L'article R.161-27 du code rural et de la pêche maritime prévoit que :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, transmet au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées. En cas d'avis défavorable du commissaire enquêteur, la délibération du Conseil Municipal décidant l'aliénation est motivée.

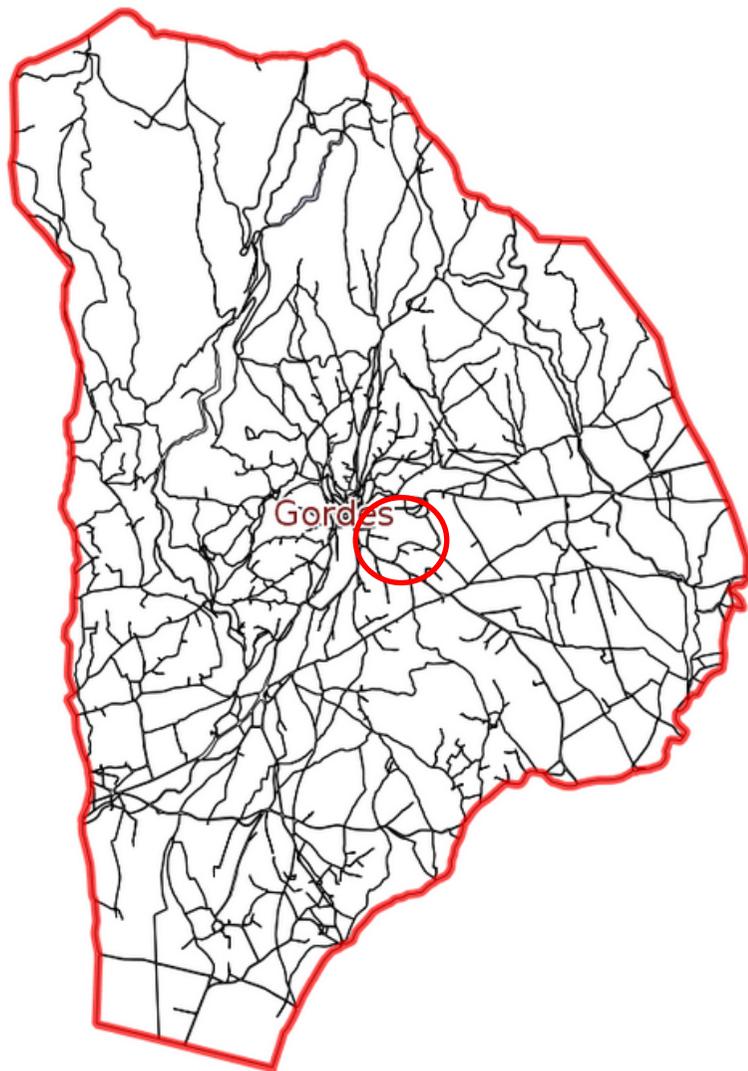
L'article R.134-5 du code des relations entre le public et l'administration précise que :

Lorsqu'en application d'un texte particulier, l'enquête publique est ouverte par une autorité autre que l'une de celles mentionnées aux articles R. 134-3 et R.134-4, cette autorité en assure également l'organisation jusqu'à la clôture, dans les conditions prévues par le présent chapitre, à l'exception de celles posées à l'article R134- 14.

L'aliénation de ces deux portions de chemins ruraux sera constatée dans le cadre de l'élaboration d'un acte authentique entre la commune de Gordes et l'acquéreur.

III - PLANS DE SITUATION

Plan Cadastral de la commune





IV - LISTE DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Propriétaires :

Monsieur CARRIER Alain -156 chemin de la Bastide Neuve 84220 GORDES -
Section AC n° 162, n°174, n°175, n°176, n°177, n°178, n°179, n°180, n°188, n°189, n°197, n°198, n°193,
n°194, n°276, n°277, n°278, n°279, n°280, n°311, n°323, n°324, n°325, n°327

Mme MARTIN Corinne - 650 avenue de Bayonne – 64210 BIDART
Section AC n°175

Mme BLANC Mireille – Apt 97 3^{ème} étage, 97 boulevard Paul Domer 84300 CAVAILLON
Section AC n°175

M AUDIBERT Vincent – 2 rue Abel André 84110 VAISON LA ROMAINE
Section AC n°175

Mme Françoise SIMEON GAILLARD – La bastide Neuve – 198 chemin de la Bastide Neuve 84220
GORDES
Section AC n°281, n° 326, n°328



**EXTRAIT du REGISTRE des délibérations
du Conseil Municipal de la commune de Gordes**

Numéro : 40/23

Nombre de membres en exercice : 19

Séance du 25 septembre 2023

Nombre de membres présents : 11

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq septembre, à dix-sept heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Richard KITAEFF, Maire.

Ont pris part à la délibération : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Présents

Joseph ROCAGEL, Gaël FLORENT, Marie-Thérèse MACK, Bernard BIRRO, Sylvie GAULIS, Patricia WEBER, Isidro ALONSO DE QUINTANILLA, Pascale GINET, Ondine PONCE, Chantal ARNAUD.

Date de la convocation :

Mardi 19 septembre 2023

Absents excusés

David TONNA, Romain FERRARI, Carole MANNLEIN, Valérie DI MEGLIO, Jean-Emmanuel FILMONT, Maurice CHABERT, Françoise RAMBAUD

Date d'affichage

Absent non excusé

Roland ICARD

Objet de la délibération

**Mise à l'enquête publique pour
déclassement de deux portions de
chemins ruraux au lieu-dit
« la Bastide Neuve »**

Pouvoirs

David TONNA pouvoir donné à Isidro ALONSO DE QUINTANILLA
Romain FERRARI pouvoir donné à Joseph ROCAGEL
Valérie DI MEGLIO pouvoir donné à Patricia WEBER
Jean-Emmanuel FILMONT pouvoir donné à Richard KITAEFF

Secrétaire de Séance : Ondine PONCE

N°40/23

Objet : Mise à l'enquête publique pour déclassement de deux portions de chemins ruraux au lieu- dit « la Bastide neuve »

Rapporteur : Richard KITAEFF, Maire

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;
Vu les articles R 141-4 à R141-10 du Code de la Voirie Routière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Alain CARRIER propriétaire d'un ensemble de parcelles au lieu-dit « la Bastide Neuve » a sollicité la commune pour que celle-ci lui cède deux portions de chemins ruraux et un puits communal inclus dans sa parcelle, conformément au plan ci-annexé.

Considérant que ces deux portions de chemins ruraux ne semblent plus du tout affectées à l'usage public, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise l'aliénation d'une partie de cette voirie communale délaissée lorsqu'elle cesse d'être affectée à l'usage du public.

Considérant par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière pour la désaffectation de ces deux portions de chemins ruraux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à mettre en œuvre la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L161-10 du code rural,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **CONSTATE** la désaffectation de deux portions de chemins ruraux et du puits au lieu-dit « la Bastide Neuve »
- **DÉCIDE** de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L.161-10 du Code rural ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet ;
- **DIT** que les frais relatifs au commissaire enquêteur sont à la charge de Monsieur Alain CARRIER et de la Commune pour moitié chacun et que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de Monsieur Alain CARRIER ;
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance

Ondine PONCE

Certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Richard KITAEFF



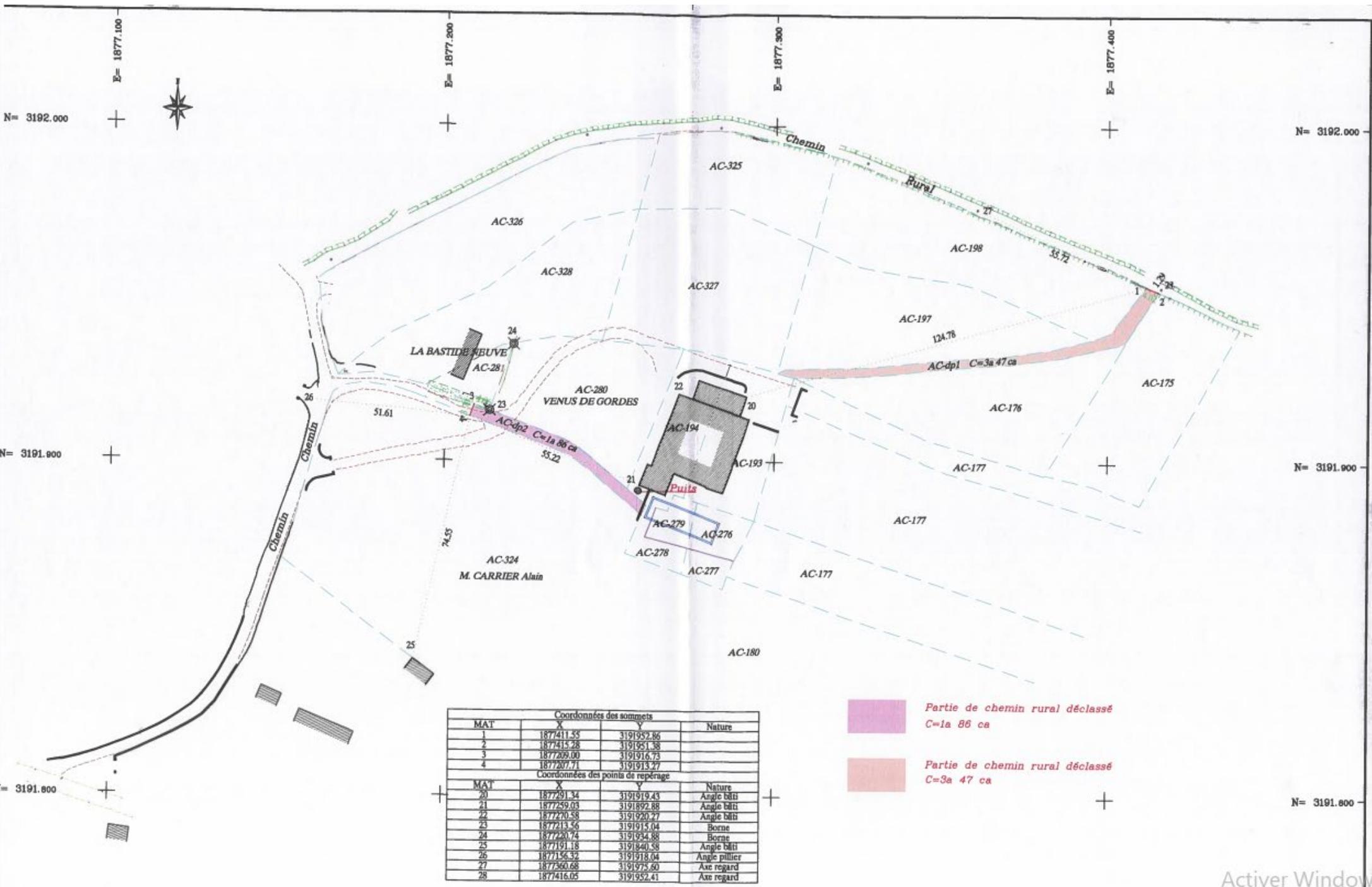
REÇU EN PREFECTURE

le 04/10/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-004-210401045-2020025-02023_00-DE





Coordonnées des sommets

MAT	X	Y	Nature
1	1877411.55	3191952.86	
2	1877415.28	3191951.38	
3	1877209.00	3191916.73	
4	1877207.71	3191913.27	

Coordonnées des points de repérage

MAT	X	Y	Nature
20	1877291.34	3191919.43	Angle bâti
21	1877259.03	3191892.88	Angle bâti
22	1877220.58	3191920.27	Angle bâti
23	1877213.56	3191915.04	Borne
24	1877220.74	3191934.88	Borne
25	1877191.18	3191840.58	Angle bâti
26	1877156.32	3191918.04	Angle pillier
27	1877360.68	3191975.60	Axe regard
28	1877416.05	3191952.41	Axe regard

- Partie de chemin rural déclassé
C=1a 86 ca
- Partie de chemin rural déclassé
C=3a 47 ca



ARRÊTÉ

Prescrivant les enquêtes publiques relatives à l'aliénation d'une portion de chemin rural dans le village devant la parcelle cadastrée AB n°441 de deux portions de chemins ruraux au lieu-dit « la Bastide Neuve »

N° V 16/24

Le Maire de la Commune de GORDES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L.161-1 à L.161-10 et R.161-25 à R.161-27,

VU le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L.134-1 et L.134-2 et les articles R.134-3 à R.134-32,

VU le décret n°2015-955 du 31 juillet 2015, relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux,

VU la délibération du Conseil Municipal n°18/23 en date du 11 avril 2023 relative à la mise à enquête publique du dossier d'aliénation d'une portion de chemin rural devant la parcelle cadastrée AB n°441, « chemin de la Calade »,

VU la délibération du Conseil Municipal n°40/23 en date du 25 septembre 2023 relative à la mise à enquête publique du dossier d'aliénation de deux portions de chemins ruraux au lieu-dit « la Bastide Neuve »,

VU les pièces des deux dossiers soumis à enquête publique.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Objet et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique groupée sur :

- le projet d'aliénation d'une portion du chemin rural, « chemin de la Calade » au niveau de la parcelle cadastrée AB n°441 ;
- le projet d'aliénation de deux portions de chemins ruraux au lieu-dit « la Bastide Neuve » ;

Cette enquête publique groupée se déroulera du lundi 4 mars 2024 (à 14h) au mardi 19 mars 2024 (à 17h) inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

Article 2 : Coordonnées et identité de la personne auprès de laquelle des informations peuvent être demandées

La commune de Gordes, dont le siège administratif est situé au 1 Place du Château 84220 GORDES, est le porteur du projet, elle est représentée par le Maire.

Des informations peuvent être demandées auprès du secrétariat (Mairie de Gordes, 1 Place du Château 84220 GORDES, 04.90.72.02.08).

Article 3 : Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Bruno ESPIEUX, Commissaire des armées en retraite, est désigné comme Commissaire Enquêteur.

Article 4 : Composition du dossier

Les dossiers mis à l'enquête comprennent :

- La délibération de mise à l'enquête,
- Le projet de déclassement,
- Une notice explicative,
- Un plan de situation,
- Une liste des propriétaires riverains.



Article 5 : Registre d'enquête, consultation du dossier d'enquête publique et recueil des observations du public

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le Commissaire Enquêteur est déposé à la mairie de Gordes (1 Place du Château 84220 GORDES) pendant 15 jours consécutifs, du lundi 4 mars 2024 au mardi 19 mars 2024 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi : 9h-12h/14h-17h, mardi et jeudi : 8h-12h/14h-17h, mercredi et vendredi : 8h-12h, samedi : 9h-12h).

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers d'enquête publique en Mairie de Gordes et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête publique ou,
- les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie de Gordes – 1 Place du Château 84220 GORDES,
- les adresser par voie électronique à Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie de Gordes par la messagerie : secretariat@gordes-village.com

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Gordes.

Les dossiers d'enquête publique et les observations de la population régulièrement mises en ligne seront consultables également sur le site internet de la commune : www.gordes-village.com (rubrique : Vie municipale – Enquêtes publiques)

Article 6 : Accueil du public pendant l'enquête publique

Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de Gordes :

- le lundi 4 mars 2024 de 14 heures à 17 heures,
- le mardi 19 mars 2024 de 14 heures à 17 heures.

Article 7 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1^{er}, le registre sera clos et signé par Monsieur le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune de Gordes les dossiers avec ses rapports et ses conclusions motivées.

Une copie des rapports et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera déposée en Mairie de Gordes et sur le site internet de la commune de Gordes - www.gordes-village.com (rubrique : Vie municipale – Enquêtes publiques) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an.

Article 8 : Information du public

Un avis d'enquête sera publié dans deux journaux diffusés dans le département quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête.

Cet avis sera publié en ligne sur le site internet de la commune de Gordes - www.gordes-village.com (rubrique : Vie municipale – Enquêtes publiques) quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera affiché en Mairie, sur le site internet de la commune de Gordes - www.gordes-village.com (rubrique : Vie municipale – Enquêtes publiques) et au niveau du chemin concerné.

Article 9 : Issue de l'enquête

À l'issue de l'enquête groupée, après remise des rapports et des conclusions du Commissaire Enquêteur, la désaffectation et l'aliénation :

- de la portion du chemin rural, lieu-dit « la Calade » au niveau de la parcelle cadastrée AB n°441
- de deux portions de chemins ruraux, lieu-dit « la Bastide Neuve »

seront décidées par délibération du Conseil Municipal.

GORDES, le 7 février 2024

Le Maire,
Richard KITAEFF



MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
VENTOUX-COMTAT VENAISSIN

Avis d'Attribution

Section 2 : Identification De L'acheteur
Nom complet de l'acheteur : CA Ventoux Comtat Venaissin
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 24840005300059
Code Postal : 84203
Ville : Carpentras
Groupement de commandes : Non
Section 3 : Identification Du Marché
Intitulé du marché : Fournitures, livraison, mise en service et installation d'équipements pour l'atelier de fabrication et de valorisation de la Gare Numérique
CPV - Objet principal : 43800000.
Type de marché : Fournitures
Description succincte du marché : Le présent marché a pour objet la Fournitures, livraison, mise en service et installation d'équipements pour l'atelier de fabrication et de valorisation de la Gare Numérique.
La description des prestations techniques attendues sont indiqués dans le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP).
Mots descripteurs : Machines-outils.
Section 4 : Informations D'attribution
Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :
Le lot 1 : Fourniture, mise en service et installation Broyeur est attribué au candidat ATELIER DES RECYCLEURS FOUS, pour un montant de 5 675.00 euros HT (montant forfaitaire contractuel).
Le lot 2 : Fourniture, mise en service et installation Extrudeuse est attribué au candidat ATELIER DES RECYCLEURS FOUS, pour un montant de 7 908.00 euros HT (montant forfaitaire contractuel).
Le lot 3 : Fourniture, mise en service et installation Presse est attribué au candidat ATELIER DES RECYCLEURS FOUS, pour un montant de 31 260.00 euros HT (montant forfaitaire contractuel).
Le lot 4 : Fourniture, mise en service et installation Injecteuse est attribué au candidat ERM, pour un montant de 3 230.00 euros HT (montant forfaitaire contractuel).
Le lot 5 : Fourniture, mise en service et installation Découpe laser est attribué au TROTEC LASER, pour un montant de 20 433.40 euros HT (montant forfaitaire contractuel).
Le lot 6 : Fourniture, mise en service et installation Imprimante 3D à granules est attribué au candidat ERM, offre de base, pour un montant de 12 860.00 euros HT (montant forfaitaire contractuel).
Le lot 7 : Fourniture, mise en service et installation Thermoformeuse est attribué au candidat ERM, pour un montant de 14 030.00 euros HT (montant forfaitaire contractuel).
Le lot 8 : Fourniture, mise en service et installation Traitement de l'air est attribué au candidat ATA MEDICAL, pour un montant de 3 750.00 euros HT (montant forfaitaire contractuel).
Date d'envoi du présent avis : 14 Février 2024

401712100

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
VENTOUX-COMTAT VENAISSIN

Avis d'appel public à la concurrence

1. POUVOIR ADJUDICATEUR :
Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin
1171, av. du Mont Ventoux - CS 30085
84203 CARPENTRAS CEDEX
TEL : 0490671013 - Mail: commande-publique@lacove.fr
Point de contact: Nathalie Aguera
commande-publique@lacove.fr

2. OBJET : Acquisition d'un rouleau à compaction mobile électrique pour déchetterie.
Ref: 2024-10

3. CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES ET ALLOTISSEMENT :
Le présent marché n'est pas alloté.
Les variantes ne sont pas autorisées. Il comprend deux

prestations supplémentaires obligatoires.
Visite obligatoire.
4. LIEU D'EXECUTION : territoire de la CoVe (Aubignan)
5. DUREE : Délai maximal de livraison du candidat.
6. PROCÉDURE : Procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-5 CCP)
7. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION :
Le dossier de consultation peut être téléchargé librement sur e-marchespublics.com
8. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : mercredi 13 mars 2024 à 12h00.
9. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : Via le profil acheteur <https://lacove.e-marchespublics.com/>
10. DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : mercredi 14 février 2024
Également disponible sur le support : site internet de la CoVe.

401724400

AVIS

Enquêtes publiques

COMMUNE DE
GORDESAvis d'enquête publique groupée en vue de
l'aliénation : d'une portion du chemin rural
lieu-dit « la Calade » de deux portions de
chemins ruraux lieu-dit « la Bastide Neuve »

1- Objet, date et durée de l'enquête publique
Monsieur le Maire informe le public que :
- par délibération n°18/23 en date du 11 avril 2023 a été prescrite la mise à enquête publique du dossier d'aliénation d'une portion du chemin rural, lieu-dit « la Calade », devant la parcelle AB n°441;
- par délibération n°40/23 en date du 25 septembre 2023 a été prescrite à la mise à enquête publique du dossier d'aliénation de deux portions de chemins ruraux, lieu-dit « la Bastide Neuve »
Cette enquête publique se déroulera du lundi 4 mars 2024 à 14 heures au mardi 19 mars 2024 à 17 heures inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

2- Décision adoptée au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour prendre la décision d'approbation
L'autorité compétente pour prendre la décision d'aliénation à l'issue de l'enquête publique est le Conseil Municipal de Gordes.

3- Nom et qualité du commissaire enquêteur
Monsieur Bruno ESPIEUX, Commissaire des armées en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur pour conduire l'enquête publique groupée.

4- Lieu, jours et heures où le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet et lieu où toute correspondance relative à l'enquête publique peut être adressée au commissaire enquêteur
Chacun pourra prendre connaissance des dossiers, consultables en Mairie (1 Place du Château 84220 GORDES) pendant 15 jours consécutifs, du lundi 4 mars 2024 (à 14h) au mardi 19 mars 2024 (à 17h) inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi : 9h-12h/14h-17h ; mardi et jeudi : 8h-12h/14h-17h ; mercredi et vendredi : 8h-12h ; samedi : 9h-12h), et consigner éventuellement ses observations :
- sur le registre d'enquête publique ou,
- en les adressant par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur : Mairie de Gordes -1 Place du Château -84220 GORDES, ou
- en les adressant par voie électronique à Monsieur le Commissaire Enquêteur par la messagerie : secretariat@gordes-village.com
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la mairie de Gordes.
Les dossiers et les observations de la population régulièrement mises en ligne seront consultables sur le site internet de la commune : www.gordes-village.com (rubrique : Vie municipale - Enquêtes publiques)

5- Lieu, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations
Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de Gordes :
- le lundi 4 mars 2024 de 14 heures à 17 heures.
- le mardi 19 mars 2024 de 14 heures à 17 heures.

401778400

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

SARL LES 3 PAPILLONS
en formationSociété à Responsabilité Limitée
au capital de 3 000 €
Siège social 427 Chemin des Cantons
84150 JONQUIERES
Immatriculation au RCS d'AVIGNON en cours

Suivant acte SSP en date, à JONQUIERES (84), du 12/02/2024, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination **LES 3 PAPILLONS** Siège 427 Chemin des Cantons, 84150 JONQUIERES Objet La création, la gestion et l'exploitation d'un ou plusieurs établissements d'accueil de jeunes enfants, notamment de micro-crèches et autres activités de garde d'enfants Durée 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS Capital 3 000 € divisés en 30 parts représentatives de numéraire, entièrement souscrites et libérées Gérant Madame Virginie GARCIA demeurant 84150 JONQUIERES, 801 Chemin Camp Reboul Cession de parts Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des parts détenues par l'associée unique sont libres. La société sera immatriculée au RCS d'AVIGNON.

Pour avis,
La Gérance

401605900

POLY JURIS
Cabinet LELONG & POLLARDSociété d'Avocats à Montélimar, Pierrelatte et Nyons
Tél : 04 75 53 02 53
Mail : montelimar@lelong-pollard.avocat.fr

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTEILMAR (Drôme) du 12 février 2024 il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI AMILES!
Siège social : 17, avenue de Saint-Paul Québec, 84600 VALREAS
Objet social : - l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis et non-bâti dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; l'édification, sur les terrains acquis, de tous immeubles à usage industriel, commercial ou d'habitation en vue de leur exploitation par location ; l'entretien, la réparation, l'aménagement, l'agrandissement des immeubles sociaux ;
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au
Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Dylan MILES! demeurant 17 avenue Saint-Paul Québec 84600
VALREAS et Monsieur Johan MILES! demeurant 160 chemin de Four à Chaux 26230 CHAMARET
Clauses relatives aux cessions de parts :
- agrément requis dans tous les cas
- agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de d'AVIGNON

Pour avis, La Gérance

401822300

Agir en proximité
pour les acheteurs publics et privésPublication des procédures
Plateforme de dématérialisation

Votre contact : Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35

Marchés
publics

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Annonces légales

ANNONCES LEGALES

325786



COMMUNE DE GORDES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE GROUPEE

EN VUE DE L'ALIÉNATION :
D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL LIEU-DIT « LA CALADE »
DE DEUX PORTIONS DE CHEMINS RURAUX LIEU-DIT
« LA BASTIDE NEUVE »

1- Objet, date et durée de l'enquête publique
Monsieur le Maire informe le public que :
- par délibération n°18/23 en date du 11 avril 2023 a été prescrite la mise à enquête publique du dossier d'aliénation d'une portion du chemin rural, lieu-dit « La Calade », devant la parcelle AB n°441.
- par délibération n°40/23 en date du 25 septembre 2023 a été prescrite à la mise à enquête publique du dossier d'aliénation de deux portions de chemins ruraux, lieu-dit « La Bastide Neuve »
Cette enquête publique se déroulera du lundi 4 mars 2024 à 14 heures au mardi 19 mars 2024 à 17 heures inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

2- Décision adoptée au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour prendre la décision d'approbation
L'autorité compétente pour prendre la décision d'aliénation à l'issue de l'enquête publique est le Conseil Municipal de Gordes.

3- Nom et qualité du commissaire enquêteur
Monsieur Bruno ESPIEUX, Commissaire des armées en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur pour conduire l'enquête publique groupée.

4- Lieu, jours et heures où le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet et lieu où toute correspondance relative à l'enquête publique peut être adressée au commissaire enquêteur
Chacun pourra prendre connaissance des dossiers, consultables en Mairie (1 Place du Château 84220 GORDES) pendant 15 jours consécutifs, du lundi 4 mars 2024 (à 14h) au mardi 19 mars 2024 (à 17h) inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi : 9h-12h/14h-17h ; mardi et jeudi : 8h-12h/14h-17h ; mercredi et vendredi : 8h-12h ; samedi : 9h-12h), et consigner éventuellement ses observations :
- sur le registre d'enquête publique ou,
- en les adressant par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur : Mairie de Gordes - 1 Place du Château - 84220 GORDES, ou
- en les adressant par voie électronique à Monsieur le Commissaire Enquêteur par la messagerie :
secretariat@gordes-village.com

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la mairie de Gordes.
Les dossiers et les observations de la population régulièrement mises en ligne seront consultables sur le site internet de la commune : www.gordes-village.com (rubrique : Vie municipale - Enquêtes publiques)

5- Lieu, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations
Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra le public à la Mairie de Gordes :
- le lundi 4 mars 2024 de 14 heures à 17 heures.
- le mardi 19 mars 2024 de 14 heures à 17 heures.

325539



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
Pôle Routes Infrastructures et Mobilités Douces
Direction des Routes et des Interventions Territoriales

AVIS

PLAN DE PREVENTION DU BRUIT
DANS L'ENVIRONNEMENT 4^{ème} ÉCHEANCE

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, 4^{ème} échéance, établi pour les infrastructures routières départementales supportant un trafic supérieur à 3 millions de véhicules par an dans les Alpes de Haute Provence est proposé à la consultation du public du lundi 26 février 2024 au vendredi 26 avril 2024 inclus.

Le dossier est consultable :
1) Au Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence, rue Bad Mergerheim, immeuble F. Mitterrand, secrétariat de la Direction des Routes, 1^{er} étage, 04000 Digne les Bains, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 16h30 - Registre disponible sur place
2) Sur le site internet du Conseil Départemental <http://www.mondepartement04.fr>

325782

COMMUNE DE BRUNET

AVIS AU PUBLIC

Approbation de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU)
Le public est informé que, par délibération du 11 janvier 2024, le conseil municipal de Brunet a approuvé l'élaboration de son plan local d'urbanisme.
Cette délibération ainsi que le dossier correspondant sont tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi et jeudi : de 13h30 à 17h00)

325853



CASIM
Société par Actions Simplifiée à associé Unique
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Place Manuel
04400 BARCELONNETTE
810 940 395 RCS MANOSQUE

Le 12/02/2024, L'AGE a nommé
Mr CASTELLANI ANTOINE
Né le 18/02/1978 à BARCELONNETTE
Demeurant 4 avenue des mésanges 04400 BARCELONNETTE
De nationalité Française
en remplacement de Mme PONZA, démissionnaire

Pour Avis

VIE DES SOCIETES

325913

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce PROV37928, N°9424004 concernant la société HappyBox SAS parue le 13 février 2024 dans La Provence 04, il fallait lire :
HappyBox SAS
en lieu et place de
HappyBox.
Le reste est sans changement.

325725

CONSTITUTION D'UNE SAS

Dénomination : SAS Point Chaud Gambetta
Forme juridique : SAS Société par Actions Simplifiées
Capital social : 1000 euros divisé en 10 actions ordinaires
d'une valeur nominale de 100 euros chacune entièrement souscrites et libérées
Siège social : 52 Boulevard Gambetta 84200 Carpentras
Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger
Point chaud (ventes de viennoiseries, pains, confiserie, sandwich, pizzas, pâtisseries et boissons sur place ou à emporter et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières ou immobilières pouvant rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement, ou la réalisation ou à tous objets similaires connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou encore qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son commerce et son industrie.
La société a aussi pour objet la prise de participation par tous les moyens dans toutes sociétés ou entreprises.
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS sauf en cas de dissolution anticipée ou prorogation.
Gérants : Président / Associé M. Hakim Hazem 195 impasse du Clos Saint Martin 84110 Aubignan.
Associé : M. Ferri Mourad, résidence Les Pins la menthe 21 13127 Vitrolles.
La société sera immatriculée au RCS tenu au greffe du tribunal de Commerce d'Avignon.

325858

MASHATE

CHANGEMENT DE NOM

M. MASHATE (Soufiane), époux BOUJARDA, né le 29 janvier 1990 à SEFROU, 31000, MAROC, demeurant 1 RUE DES PACQUERETTES, AVIGNON, 84000, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants MASHATE (Abdellah), né le 3 décembre 2014 à AVIGNON, 84000, FRANCE, MASHATE (Maryam), née le 17 janvier 2017 à AVIGNON, 84000, FRANCE, MASHATE (Zakarya), né le 14 décembre 2022 à AVIGNON, 84000, FRANCE, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir MASSAT.

APEL D'OFFRES

325779

AVIS DE PUBLICITE

COMMUNAUTÉ TERRITORIALE SUD LUBERON
M. Robert TCHOBDRENOVITCH - Président
128 CHEMIN DES VIEILLES VIGNES - PA LE REVOL - CS20128
84240 LA TOUR D AIGUES
Tél : 04 90 07 48 12
mail : correspondre@aws-france.fr / web : <http://www.cotelub.fr>
SIRET 24840028500057

GRUPPEMENT DE COMMANDES : Non

PRINCIPALE(S) ACTIVITÉ(S) DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Services généraux des administrations publiques.
L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

DURÉE : 48 mois

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs.

NOMBRE DE TITULAIRES : 4 au maximum

OBJET : PRESTATIONS DE SERVICES JURIDIQUES ET CONSEILS

RÉFÉRENCE ACHETEUR : 2024PI014

TYPE DE MARCHÉ : Services

PROCÉDURE : Procédure adaptée ouverte

TECHNIQUE D'ACHAT : Accord-Cadre

LIEU D'EXÉCUTION : 128 CHEMIN DES VIEILLES VIGNES
84240 LA TOUR D AIGUES

DURÉE : 48 mois.

DESCRIPTION : Accord-cadre de prestations intellectuelles relatif à la réalisation de prestations de services juridiques et de conseils.

CLASSIFICATION CPV :
Principale : 79111000 - Services de conseil juridique

FORME DE LA PROCÉDURE : Prestation divisée en lots : oui

LES VARIANTES SONT EXIGÉES : Non

IDENTIFICATION DES CATÉGORIES D'ACHETEURS INTERVENANT :
Communauté de Communes du Sud LUBERON (COTELUB)

VALEUR ESTIMÉE HORS TVA : 216 000,00 euros
Lot N° 1 - Consultation, assistance juridique en droit public - CPV 79111000
Ce lot concerne notamment, de manière non exhaustive, la comptabilité publique, les finances publiques, le fonctionnement institutionnel de la collectivité, droit administratif des biens, protocoles transactionnels, l'entier domaine du droit de la commande publique (marchés publics, concessions, partenariats publics/privés)
Coût estimé hors TVA : 20 000,00 euros
Lieu d'exécution : Communauté Territoriale du Sud Luberon
128 Chemin Des Vieilles Vignes - 84240 LA TOUR D'AIGUES

Lot N° 2 - Consultation, assistance juridique en droit de l'urbanisme, foncier et de la construction - CPV 79111000
Ce lot concerne l'entier domaine du droit de l'urbanisme, du droit foncier et du droit de la construction, et de manière non exhaustive :
- Les autorisations du sol ;
- Le droit de l'aménagement : enquête publique, expropriation, préemption, zone d'aménagement concertée, concessions d'aménagement, lotissement ;
- Le droit de la planification et de l'urbanisme.
Coût estimé hors TVA : 16 000,00 euros
Lieu d'exécution : Communauté Territoriale du Sud Luberon
128 Chemin Des Vieilles Vignes - 84240 LA TOUR D'AIGUES

Lot N° 3 - Consultation, assistance juridique en droit de la fonction publique et droit social - CPV 79111000
Ce lot concerne la fonction publique (procédure disciplinaire, carrière, contentieux statutaire etc.) et le droit social, le droit de la protection sociale, l'analyse et l'interprétation des conventions et accords collectifs éventuellement mis en place.
Coût estimé hors TVA : 10 000,00 euros
Lieu d'exécution : Communauté Territoriale du Sud Luberon
128 Chemin Des Vieilles Vignes - 84240 LA TOUR D'AIGUES

Lot N° 4 - Consultation, assistance juridique en droit privé et droit pénal - CPV 79111000
Ce lot concerne notamment, de manière non exhaustive, le droit civil, le droit commercial, la propriété intellectuelle, le droit pénal (responsabilité pénale des élus/

325334

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR
Nom complet de l'acheteur : MAIRIE DE LAPALUD - ASSAINISSEMENT
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 21840064600053
Code Postal : 84840
Ville : LAPALUD
Groupement de commandes : Non

SECTION 2 : COMMUNICATION
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien vers le profil d'acheteur :
<https://www.e-marchespublics.com/appe/offre/996912>
Identifiant interne de la consultation : 2024-01
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Contact : M. ANDREOTTI Romain
email : dgs@lapalud.net
Tél : +33 490403073

SECTION 3 : PROCÉDURE
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Condition de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :
Voir Règlement de la consultation
Date et heure limites de réception des plis : 11 Mars 2024 à 10:00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui
L'acheteur expose la présentation de variantes : Non
Critères d'attribution : voir règlement de la consultation

SECTION 4 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ
Intitulé du marché : RÉHABILITATION DU RESEAU EU - CHEMIN DES VIGNEAUX - 84840 LAPALUD
CPV - Objet principal : 4164100.
Type de marché : Travaux
Description succincte du marché : Les travaux, objet du présent marché, concernent la réhabilitation sans tranchée :
- Par chemisage continu polymérisé en place entre regards de visite des tronçons de canalisations d'eaux usées, de diamètre 200mm, situés sur le territoire de la commune de Lapalud et sur une longueur totale de 410 mètres linéaires.
- Comprendre la réouverture de 4 branchements d'habitations existantes (dans les regards existants).
- Comprendre l'ouverture de 11 points d'accès réseau
- Comprendre la réhabilitation de 11 cheminées
Lieu principal d'exécution du marché : RUE DES VIGNEAUX - 84840 LAPALUD
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché alloté : Non
Mots descripteurs : Voirie et réseaux divers.

SECTION 6 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Visite obligatoire : Non
Date d'envoi du présent avis : 08 Février 2024

des agents, conflits d'intérêts, signalement au Procureur etc.), les contrats de la personne publique dans ses relations privées.
Coût estimé hors TVA : 8 000,00 euros.
Lieu d'exécution : Communauté Territoriale du Sud Luberon
128 Chemin Des Vieilles Vignes - 84240 LA TOUR D'AIGUES

CONDITIONS DE PARTICIPATION
JUSTIFICATIONS À PRODUIRE QUANT AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS DU CANDIDAT :
APTITUDE À EXERCER L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants.
(disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.
(disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

LE CAS ÉCHÉANT :
- Pouvoir : Le candidat produit si nécessaire les pouvoirs des personnes habilitées à l'engager juridiquement ;
- Engagement juridique des opérateurs invoqués à l'appui de la candidature : pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.
CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE :
LISTE ET DESCRIPTION SUCINCTE DES CRITÈRES DE SÉLECTION, INDICATION DES INFORMATIONS ET DOCUMENTS REQUIS :
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois dernières années disponibles.
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

RÉFÉRENCE PROFESSIONNELLE ET CAPACITÉ TECHNIQUE :
LISTE ET DESCRIPTION SUCINCTE DES CRITÈRES DE SÉLECTION, INDICATION DES INFORMATIONS ET DOCUMENTS REQUIS :
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

MARCHÉ RÉSERVÉ : NON
RÉDUCTION DU NOMBRE DE CANDIDATS : Non
LA CONSULTATION COMPORTE DES TRANCHES : Non
POSSIBILITÉ D'ATTRIBUTION SANS NÉGOCIATION : Oui
VISITE OBLIGATOIRE : Non
CRITÈRES D'ATTRIBUTION :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
50 - Valeur technique de l'offre
50 - Prix

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIFS :
marches_publics@cotelub.fr
Tél : 04 86 78 00 32
L'INTÉGRALITÉ DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION SE TROUVE SUR LE PROFIL D'ACHETEUR : Oui
PRÉSENTATION DES OFFRES PAR CATALOGUE ÉLECTRONIQUE : Interdite
REMISE DES OFFRES : 15/03/24 à 12h00 au plus tard.

ENVOI À LA PUBLICITE LE : 14/02/24
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/acceuil.htm>